



Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 26 octobre 2018.

Le 26 octobre 2018 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni à l'Espace Michel Olivier à Thouars sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Présents :

Président :	Tony Dahais
Vice-président :	Marc Aubert
Trésorier :	Didier Rabin
Vice-trésorière :	Anita Dahais
Secrétaire :	Isabelle Martin

Membres : Alain Sudrat, Alain Banchereau, Olivier Martin, Stéphanie Chabauty, Mathieu Roux, Thomas Banchereau, Patrick Boinot, Vivien Martin (représentant des jeunes)

Excusés :

Yvon Marot (vice-président), Sylvie Proust, Pierric Boinot.

Début : 20h45

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 21 septembre 2018
- II. Aménagement des installations (Réparation de la ciblerie du stade Philippe Morin, aménagement des cibles à 50 mètres pour les poulies).
- III. Retour sur la fabrication de murs de séparation pour le pas de tir de l'Espace clubs, ménage au pas de tir Philippe MORIN, fabrication des chevalets pour les nouvelles cibles mousses)

- IV. La ciblerie campagne terrain de Rochemenue (Aménagement d'un terrain d'entraînement « Tir en campagne »)
- V. Le calendrier du périscolaire 2018-2019, les volontaires (St Jean de Thouars, Thouars)
- VI. Le kit de rentrée (les commandes)
- VII. Le petit livret de bienvenue
- VIII. Les formations (Arbitre, entraîneurs, autres)
- IX. Achats de matériel (stramits, percolateur, arc à poulies, arc plastiques...)
- X. Retour sur l'assemblée générale du 12 octobre 2018
- XI. Inventaire du matériel (Arcs, branches, viseurs, matériel...)
- XII. Tir en campagne du 7 avril 2019 à Luzay
- XIII. La DRE 2019 du 25 au 26 mai 2019 à Argenton l'Eglise
- XIV. Inscription des équipes en DRE pour la saison 2019
- XV. Aide financière à nos jeunes archers lors du stage du comité régional octobre 2018
- XVI. Demande de subventions : Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)
- XVII. Organisation du concours de tir en salle des 10 et 11 novembre 2018 à St Varent
- XVIII. Etat sur le nombre de licenciés 2018-2019, sur les locations d'arcs
- XIX. Bilan financier
- XX. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 21 septembre 2018

Une phrase est incorrecte à la fin, dans le point « questions diverses ». Il faut lire : « Quand les archers font des achats à l'Archerie du Centre, ils sont responsables de leurs achats. »

Après cette rectification le compte-rendu du 21 septembre est validé.

II. Aménagement des installations (Réparation de la ciblerie du stade Philippe Morin, aménagement des cibles à 50 mètres pour les poulies)

On prévoit la date du 8 décembre pour une équipe (3 ou 4 personnes suffisent) de travaux au pas de tir et une autre équipe sur le terrain de tir en campagne. Il y aura un envoi de mail pour demander des volontaires.

III. Retour sur la fabrication de murs de séparation pour le pas de tir de l'Espace clubs, ménage au pas de tir Philippe MORIN, fabrication des chevalets pour les nouvelles cibles mousses)

Ces murs de séparation sont très fonctionnels. Il en faudrait peut-être un de plus. Les boulistes ont cru que ces panneaux avaient été réalisés pour eux par les services de la ville.

Les chevalets sont à consolider avec un système de fixation de cibles (des sangles suffiraient) et il faut rajouter des caoutchoucs. Il faut envisager l'achat de contreplaqué pour améliorer les chevalets.

IV. La ciblerie campagne terrain de Rochemenue (Aménagement d'un terrain d'entraînement « Tir en campagne »)

Ce point a été abordé au point II ci-dessus.

V. Le calendrier du périscolaire 2018-2019, les volontaires (St Jean de Thouars, Thouars)

Le calendrier prévoit des après-midis. 2 volontaires suffisent à chaque temps d'animations. Certains créneaux sont pris par des volontaires mais il reste encore des créneaux à remplir. Il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes qui s'en occupent. Un roulement est souhaitable et souhaité.

VI. Le kit de rentrée (les commandes)

12 kits sont commandés et 3 autres sont en attente de règlement.

VII. Le petit livret de bienvenue

Ce livret sera remis à l'inscription de chaque nouvel archer. Il sera imprimé par notre partenaire (mécène) MACE imprimerie.

Petit rappel de Didier : quand on s'inscrit, ou se ré-inscrit, il faut impérativement accompagner son chèque de la fiche d'inscription ou de renouvellement. A l'avenir le trésorier n'encaissera pas et ne procédera pas à l'inscription si le chèque est seul.

VIII. Les formations (Arbitre, entraîneurs, autres)

Tony, Marc et Clément ont assisté à la réunion des arbitres de la Nouvelle Aquitaine. Tony s'inquiète du niveau des arbitres du comité régional et comprend mieux certaines erreurs d'arbitrage de la saison dernière lors de compétitions régionales.

Les entraîneurs Tony et Marc se sont inscrits à un stage concernant l'encadrement des poussins, Jean-Marc va faire la formation d'assistant entraîneur et Jean-Pierre aide Jean-Claude sur ses créneaux d'entraînements.

Une soirée de formation sur le thème « Bénévoles, salariés, dirigeants... qui peut faire quoi ? » organisée par « Formationbenevole79 » a eu lieu début octobre au guichet sport de la Com-Com. Patrick B, Olivier, Marc et Tony y ont assisté. Il y avait des représentants du foot, du basket, de la gym, du roller, du hand, des boulistes, des pêcheurs et du tir à l'arc. On a pu constater que certains sports

bénéficiaient de beaucoup d'aides de la Com-Com pendant que les autres ne touchent rien.

IX. Achats de matériel (stramits, percolateur, arc à poulies, arc plastiques...)

Le percolateur de 100 tasses est acheté. Il pourra être loué pour 15 €.

Un arc à poulies de gaucher est commandé.

Des elastraineurs ont été achetés.

On va commander des stramits comme l'an passé.

X. Retour sur l'assemblée générale du 12 octobre 2018

Vivien délégué des jeunes souhaite revenir sur les mots des entraîneurs à l'Assemblée générale.

« J'aimerais répondre aux critiques des coaches à l'A.G., en tant que délégué des jeunes et principalement au sujet des cadets.

Oui, nous sommes d'accord avec les coaches pour dire que certains d'entre nous n'ont pas tenu leur engagement concernant les entraînements. Cependant parmi ceux qui étaient assidus, certains ont été déçu de l'attitude de Monsieur Ortuno qui ne les a pas suffisamment aidés.

De plus, on s'est aperçu que 3 entraînements par semaine étaient difficiles à tenir en pratique et encore plus si on ajoute les entraînements de Jonathan. Néanmoins cela n'a pas altéré l'ambiance au sein du groupe. »

Lors de l'Assemblée générale, on comptait beaucoup de participants. Toutefois il existe un petit regret quant à l'absence de parents de jeunes archers.

XI. Inventaire du matériel (Arcs, branches, viseurs, matériel...)

Tony et Alain S. se charge de l'inventaire du matériel au 28 décembre. D'autres bonnes volontés sont les bienvenues.

Il s'agit d'identifier les arcs, les branches, les viseurs et autres petits matériels.

On enverra un mail pour que le matériel soit laissé à la salle pour les vacances. Cela permettra aussi de faire un état des lieux du matériel prêté ou loué. Il faudrait un stylo-graveur.

XII. Tir en campagne du 7 avril 2019 à Luzay

Un premier tour d'exploration a déjà été réalisé à Luzay. Le parcours fait approximativement 5 kms et il y a 30 à 40 % de nouveaux chemins.

Ce tir en campagne sera inscrit en « profirst » (1 archer confirmé + 1 archer débutant)

La mairie de Luzay offrira comme l'année dernière le vin d'honneur et la salle gratuite.

Un deuxième tour de repérage est prévu le 24 novembre à 9h00.

XIII. La DRE 2019 du 25 au 26 mai 2019 à Argenton l'Eglise

La première manche de DRE aura lieu à Surgères les 27 et 28 avril 2019.

La deuxième manche se déroulera à Argenton l'Eglise les 25 et 26 mai 2019, organisée par le club de Thouars.

La finale des poulies sera à Périgny le 30 juin et la finale des classiques à Rochefort le 30 juin aussi.

XIV. Inscription des équipes en DRE pour la saison 2019

Nous inscrirons :

- 1 équipe hommes classique
- 1 équipe femmes classique
- 1 équipe hommes poulies
- 1 équipe hommes DR
- 1 équipe mixte benjamins-minimes DRJ
- 1 équipe mixte cadets-juniors DRJ

XV. Aide financière à nos jeunes archers lors du stage du comité régional octobre 2018

Axel et Justin sont partis en stage organisé par le comité régional à Poitiers en octobre.

Comme à chaque fois, le conseil d'administration se prononce sur la prise en charge ou non des frais de stage de nos jeunes :

La prise en charge des frais par le club à hauteur de 50 % est votée à l'unanimité. Les autres 50 % restant à la charge des archers.

XVI. Demande de subventions : Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Nous attendons encore la réponse positive ou non concernant l'attribution de 5000€ à notre club.

XVII. Organisation du concours de tir en salle des 10 et 11 novembre 2018 à St Varent

Le vendredi 9 novembre : préparation du terrain.

Il faut une personne pour aller récupérer le camion de chez Couteleau. Olivier ne peut que dans l'après-midi ou bien après 19h00. Peut-être voir avec Pierric qui devrait être libre à 17h30.

Le deuxième camion (com-com) sera disponible en début d'après-midi.

Olivier, Mathieu et Thomas peuvent récupérer les cibles en début d'après-midi.

A 17h30 il y aura traçage du terrain.

Alain B. envoie un lien Doodle pour les différents postes d'opérations. Les volontaires s'y inscriront selon leurs disponibilités.

La commission courses (Anita, Sylvie et Stéphanie) procédera aux achats dans la matinée du samedi.

Isabelle se charge des invitations aux Maires de St Varent et Thouars et au Président de la Com-com.

XVIII. État sur le nombre de licenciés 2018-2019 et sur les locations d'arcs

A la date du 26 octobre le club compte 74 licenciés et 7 sont encore en attente.

Nous avons 14 contrats de location dont 5 à remettre à jour.

On a la possibilité d'avoir encore 2 poignées.

XIX. Bilan financier

Le bilan financier est positif.

ANCV (chèques vacances) est passé à 2,5 % de prélèvement de frais pour la gestion.

XX. Questions diverses

- **La journée des amazones 2019** est fixée au 23 mars.
- **Labels** : on devrait reconduire nos labels Citoyen du sport et le label Argent
- **La tenue des arbitres** va changer de couleur : elle sera bleue. Le package comprendra une parka, une veste, un polo et une casquette. Il coûte au total 113€. La FFTA prend en charge 20€, le comité régional 50€ et le comité départemental 20€. Il restera 23€ à la charge de l'arbitre. Le conseil d'administration a voté que cette somme sera prise en charge par la Compagnie des Archers de la Trémoille pour nos 3 arbitres du club.
- **Concours jeunes le mercredi** : cela paraît difficile à organiser, mais peut-être en mai ou juin. Il faut voir avec Ardin et Niort qui en ont déjà organisés. Sur notre pas de tir, il n'y a pas d'alimentation électrique et les toilettes sont loin.
- **Jumelage avec Diepholz** : il y a 16 à 20 personnes intéressées.
- **Article 18 du règlement intérieur** à changer. Isabelle fait remarquer que l'article 18 du règlement intérieur est obsolète et propose de remplacer le texte existant par celui qui suit :

Article 18 : inscriptions aux concours

Tout au long de l'année, des concours sont organisés par les différents clubs ou compagnies de la région. Un envoi par mail est effectué par le responsable des inscriptions collectives, accompagné d'un lien Doodle afin que chacun puisse s'y inscrire, en mentionnant impérativement son NOM, son Prénom et l'arme utilisée. Ce mail mentionne la date limite d'envoi.

Après cette date, l'archer devra s'inscrire directement auprès du club ou compagnie organisateur du concours. En cas de désistement, l'archer devra lui-même, informer le club organisateur.

Ces modifications seront effectuées conformément à l'article 27 du règlement intérieur.

L'ordre du jour est épuisé à 23h45.

A THOUARS le 26 octobre 2018

Le président de séance



La secrétaire de séance

